

## FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE

### Année 2020/2021

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFÉRENCE</b>	<b>N°12</b>
	<b>INTITULÉ DU POSTE</b>	<b>CONSEILLER D'AIDE À LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (CAS-EH)</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	Les CAS-EH placés auprès des inspecteurs de l'éducation nationale sont membres des équipes de circonscription du 1er degré. Ils apportent leur expertise pour la scolarisation des élèves handicapés. Ils exercent leurs missions en lien étroit avec les enseignants référents et les conseillers départementaux ASH sous la responsabilité fonctionnelle de l'IEN de Bobigny 2 ASH.
<b>PROFIL DU POSTE</b>	<b>CADRE GÉNÉRAL</b>	La pratique du CAS-EH prend appui sur le référentiel de compétences énoncé dans la circulaire N° 2004-026 du 10/02/2004 et se caractérise par l'aide et le conseil aux enseignants accueillant des élèves en situation de handicap. Les actions vont de la co-intervention, à l'observation et l'évaluation des besoins des élèves et se concrétisent dans l'aide à l'élaboration de projets de scolarisation adaptés aux besoins des élèves comme dans la mise en place du binôme enseignant/ AVS. Elle s'inscrit en complémentarité de celle des enseignants référents notamment dans le cadre du recrutement, de la gestion et de l'accompagnement des auxiliaires de vie scolaire pour ce qui concerne le premier degré, à l'échelle de la circonscription de nomination ou de la commission départementale
	<b>MISSIONS</b>	Le CAS-EH est notamment présent lors des premières scolarisations et accompagne les équipes et les familles dans l'élaboration d'un dossier de compensation du handicap. Apporter conseils et adaptations aux enseignants scolarisant des élèves en situation de handicap. Des missions complémentaires, peuvent être confiées aux CAS-EH par l'IEN de circonscription, en concertation avec l'IEN ASH.
	<b>FONCTIONS</b>	Le CAS-EH se doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>* D'instaurer un lien de confiance avec les différents partenaires et acteurs de ce projet ;</li> <li>* De faciliter la communication entre l'élève, sa famille et l'enseignant référent intervenant sur la circonscription, ainsi qu'entre l'ensemble des professionnels concernés par son projet de scolarisation ;</li> <li>* De participer aux REE et si nécessaire aux RESS dans le cadre d'une étroite collaboration avec les ERSEH ;</li> <li>* De rédiger et transmettre les comptes rendus d'observation des élèves et des réunions de travail avec les équipes enseignantes et ou les partenaires ;</li> <li>* De tenir à disposition de l'IEN de circonscription et de l'IEN ASH toutes informations utiles.</li> </ul> <p>Les missions complémentaires doivent conserver un lien fort et pertinent avec la scolarisation des élèves handicapés et concerner plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* La gestion des orientations des élèves en situation de handicap en SEGPA ;</li> <li>* Des actions spécifiques auprès d'élèves hautement perturbants (TCC) ;</li> <li>* Les signalements d'élèves en situation de handicap en danger ;</li> <li>* Établir un bilan d'activité en fin d'année.</li> </ul>
	<b>COMPÉTENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Avoir une bonne connaissance des dispositifs institutionnels, des problématiques liées à la scolarisation des élèves handicapés ainsi que des procédures d'accompagnement ;</li> <li>* Avoir une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences de médiation permettant un travail constructif en équipe ;</li> <li>* Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;</li> <li>* Être efficace et rigoureux dans l'organisation des tâches, la gestion de son temps, mettre en place des outils de travail communs avec les ERSEH.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRÉ-REQUIS (diplômes ou expérience)</b>	Être titulaire du CAPPEI ou équivalent ; Avoir une expérience d'enseignement attestée auprès d'élèves porteurs de handicap.
	<b>NOMINATION</b>	<b>Poste à avis</b> Affectation au mouvement principal à titre définitif soumise à diplôme et à avis favorable
	<b>MODALITÉS DE CANDIDATURE</b>	Envoi du dossier de candidature (annexe 1) avec lettre de motivation, curriculum vitae et copie du dernier rapport d'inspection ou compte rendu du rendez-vous de carrière :  <b><u>Par voie électronique exclusivement aux deux adresses suivantes :</u></b>  <p style="text-align: center;"><a href="mailto:Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr">Ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr</a>  <a href="mailto:Ce.0931904P@ac-creteil.fr">Ce.0931904P@ac-creteil.fr</a></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Au plus tard le 20 mars 2020</u></b></p> <p>Entretien avec une commission de recrutement et participation au mouvement informatisé (cf. guide mouvement départemental)</p>
	<b>CONTACT</b>	<b>Mme Aminata Diallo - IEN BOBIGNY 2 ASH</b> ☎ : 01 43 93 74 18